

## VILLE DE COURSEULLES SUR MER

### COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2020

La séance est ouverte à 10h00

| <u>ETAIENT PRESENTS :</u> | <u>ETAIENT ABSENTS EXCUSES :</u>              |
|---------------------------|---|
| PHILIPPEAUX Anne-Marie    |   |
| GEFFROY Sébastien         |   |
| TANNE Michèle             |   |
| DUBOIS Bruno              |   |
| GILBERT Marguerite        |   |
| NICAISE Francis           |   |
| VAN VEEN Anne-Marie       |   |
| GUILBERT Jean-François    |   |
| DOUIS Christelle          |   |
| LENEZ Alain               |   |
| PAU Christian             |   |
| SAGET Thierry             |   |
| LEMOINE Marc              |   |
| ROOS Isabelle             |   |
| OUIE Carole               |   |
| PITEL Emmanuelle          |   |
| LEBECQ-SALLARD Nathalie   |   |
| DAGORN Rozenn             |   |
|                           | BESNOUIN Béatrice – pouvoir donné à M LEMOINE |
| GERNIER François          |   |
| BENOIST Corentin          |   |
| LANCHAS Jean-Pierre       |   |
| IGUAL Jérôme              |   |
|                           | BEAUDOUX Sarah – absente                      |
| CHENEGRIN Christelle      |   |
| HEUVELINE Jean-Marc       |   |
| ROCHER Davy               |   |

**SECRETARE DE SEANCE :** Monsieur Corentin BENOIST

#### **Point n° 1 – Approbation du CR de la séance du 25 Septembre 2020**

Approbation sans observation

#### **Point n°2 – Admission de titres en non-valeur sur le Budget Principal**

Le Conseil Municipal approuve - à l'unanimité - les admissions en non-valeur des recettes pour un montant total de 20 894.09 € pour les années 2009 à 2017 correspondant aux listes des produits irrécouvrables n° 4121770211 et 4121970511 dressées par le comptable public

### **Point n°3 – Admission de titres en non-valeur sur le Budget Port**

Le Conseil Municipal approuve - à l'unanimité - l'admission en non-valeur des recettes pour un montant total de 5 511.68 € pour les années 2014 à 2017 correspondant aux des produits irrécouvrables n° 3598560511 et 3134420211 dressées par le comptable public.

### **Point n°4 – Budget Ville – Décision modificative n°1**

Le Conseil Municipal approuve - à l'unanimité - la décision modificative n° 1 sur le budget de la ville.

### **Point n°5 – Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif ville 2021**

Le Conseil Municipal autorise - à l'unanimité - Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif de 2021.

### **Point n°6 – Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif du port 2021**

Le Conseil Municipal autorise - à l'unanimité - Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif du Port de 2021.

### **Point n° 7 – Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'eau 2021**

Le Conseil Municipal autorise - à l'unanimité - Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif de l'Eau de 2021.

### **Point n° 8 – Droit à la formation des élus municipaux**

Le Conseil Municipal approuve - à l'unanimité - le règlement intérieur relatif au droit à la formation des élus.

### **Point n° 9 – Instauration de l'indemnité forfaitaire annuelle pour fonctions essentiellement itinérantes au sein de la commune**

Le Conseil Municipal instaure - à l'unanimité - l'indemnité forfaitaire annuelle pour fonctions itinérantes.

### **Point n° 10 – Modification du tableau des effectifs permanents**

Le Conseil Municipal adopte la modification du tableau des effectifs permanents à 21 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mme CHENEGRIN, M HEUVELINE, M IGUAL, M LANCHAS, M ROCHER).

### **Point n° 11 – Modification du tableau des effectifs non permanents**

Le Conseil Municipal adopte la modification du tableau des effectifs non permanents à 21 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mme CHENEGRIN, M HEUVELINE, M IGUAL, M LANCHAS, M ROCHER).

### **Point n° 12 – Création d'un emploi de vacataire dans le cadre de la formation d'entraînement obligatoire de la police municipale**

Le Conseil Municipal décide - à l'unanimité - de recourir à du personnel vacataire pour dispenser une formation d'entraînement obligatoire au maniement du bâton de défense aux agents de la police municipale.

### **Point n° 13 – Adhésion au service « D'accompagnement pour la mise en conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale »**

Le Conseil Municipal autorise - à l'unanimité - Madame le Maire à signer la convention avec le CDG14 relative à la mise en conformité avec la réglementation RGPD, et désigne le CDG14 comme étant le Délégué à la Protection des Données de la Ville de Courseulles sur Mer.

#### **Point n° 14 – Instauration d'une prime exceptionnelle**

Le Conseil Municipal instaure - à l'unanimité - la prime exceptionnelle Covid-19 de 1000 euros maximum à certains agents, sachant que les dispositions évolueront automatiquement au regard de la réglementation en vigueur.

#### **Point n° 15 – Désignation d'un délégué au collège élu du CNAS**

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Sébastien GEFROY comme représentant du CNAS au Comité d'Action Sociale des Collectivités Territoriales à 21 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mme CHENEGRIN, M HEUVELINE, M IGUAL, M LANCHAS, M ROCHER).

#### **Point n° 16 – Programme d'efficacité énergétique - Signature de la convention pour la mise en application du dossier diagnostic**

Le Conseil Municipal approuve - à l'unanimité - l'échéancier des dépenses proposées suite au diagnostic réalisé par le SDEC ENERGIE et décide d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal.

#### **Point n° 17 – Rapport sur le prix et la qualité de service de l'eau potable 2019**

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - prend acte du rapport sur le prix et la qualité de service de l'eau potable 2019 et décide de mettre en ligne ce rapport sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010 ainsi que de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le Système d'Information des Services Public d'Eau Potable et d'Assainissement (SISPEA)

#### **Point n° 18 – Augmentation des tarifs de l'eau potable – Contribution aux investissements**

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - fixe à compter du 1er janvier 2020, le tarif de la contribution aux investissements à 0,104 € HT par m3 facturé aux usagers en année n-2.

#### **Point n° 19 – Rapport sur le prix et la qualité de service de l'assainissement collectif 2019**

Le Conseil Municipal prend acte - à l'unanimité - du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité de service de l'assainissement collectif qui sera tenu à la disposition des usagers.

#### **Point n° 20 – Rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes Cœur de Nacre**

Le Conseil Municipal prend acte - à l'unanimité - du rapport d'activité 2019 de la communauté de communes Cœur de Nacre.

#### **Point n° 21 – Rapport d'exploitation 2019 des marchés d'approvisionnement de la commune**

Le Conseil Municipal prend acte - à l'unanimité - du rapport d'activité 2019 de la société Géraud & Associés, relatif à l'exploitation des marchés publics d'approvisionnement de la commune.

#### **Point n° 22 – Convention de service commun portant sur l'instruction des actes d'urbanisme avec la communauté de communes Cœur de Nacre et mise à disposition d'un agent**

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de Courseulles-sur-Mer au service commun pour l'instruction des actes d'urbanisme proposé par la Communauté de Communes « Cœur de Nacre » à 21 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mme CHENEGRIN, M HEUVELINE, M IGUAL, M LANCHAS, M ROCHER).

**Point n° 23 – ZAC St Ursin – Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) 2018**

Le Conseil Municipal prend acte - à l'unanimité - du compte rendu annuel à la collectivité présenté par la SAS SAINT URSIN.

**Point n° 24 – Garantie d'emprunt au profit de la SHEMA FONCINVESTIS COURSEULLES dans le cadre de la ZAC St Ursin**

Le Conseil Municipal accorde - à l'unanimité- la garantie d'emprunt de la SHEMA FONCINVESTIS COURSEULLES à souscrire auprès du Crédit Agricole Normandie.

**Point n° 25 – Autorisation de négocier avec la SCI ULYSSE**

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à négocier avec la SCI ULYSSE à 21 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mme CHENEGRIN, M HEUVELINE, M IGUAL, M LANCHAS, M ROCHER).

**Point n° 26 – Compte rendu des décisions prises au titre de l'article L2122-22 du CGCT**

La séance est levée à 12h30.



Le Maire  
*Anne Marie Philippeaux*  
Anne Marie PHILIPPEAUX

Affiché le : 3.12.2020